

### AVIS

- Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer
- Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers
- Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée
- La perte de ce titre doit être signalée immédiatement à l'employeur
- Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut celles relatives aux activités que le personnel sera autorisé à pratiquer
- La rubrique « Indications supplémentaires » doit obligatoirement être renseignée

**E.U.R.L. E.D.R**  
810, Chemin du Peron  
26300 MONTBRIGAUD  
Canton de St Julien  
Tél./Fax : 04 75 71 73 36  
038 014 00019



### TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Entreprise : **E.U.R.L. E.D.R**

#### LE TITULAIRE

Nom : **LECAT**  
Prénom : **Thierry**  
Fonction : **Technicien**  
Affectation : **Montebrom.com**  
Signature :

PHOTO

#### L'EMPLOYEUR

Nom : **BREA**  
Prénom : **Philippe**  
Fonction : **Gérant**  
Signature :

Date : **26.11.2021** Validité : **26.11.2024**

- Le titre d'habilitation que le chef d'entreprise doit délivrer, atteste que le personnel a :
- La qualification technique nécessaire
  - La connaissance des règles de sécurité électrique à appliquer
  - L'avis d'aptitude médicale à effectuer les travaux concrets
  - La connaissance du fonctionnement de l'installation
  - Le matériel nécessaire à la tâche
  - La prise en compte des Instructions Permanentes de Sécurité Interne au poste de travail

**Pôle formation UIMM Drôme-Ardèche**  
Maison de l'Industrie  
21, rue Pierre Méchain - BP 10028  
26901 VALENCE cedex 9  
Téléphone : 04 75 41 90 08  
[www.ui-26-07.com](http://www.ui-26-07.com)